

# NOTES D'ÉPIGRAPHIE

PAR M. L. FINOT

Directeur de l'École française d'Extrême-Orient

I

## Deux nouvelles inscriptions de Bhadravarman I<sup>er</sup>, roi de Champa

Le plus ancien témoignage épigraphique que nous possédions sur l'histoire du royaume de Champa est l'inscription de Vo-can, que des raisons paléographiques très sûres permettent de faire remonter au III<sup>e</sup> et peut-être au II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne (1). Elle nous apprend qu'à cette époque le sud de l'Annam obéissait à une dynastie hindoue ou hindouisée, dont le chef portait le nom de Çri-Māra.

Entre ce document isolé et la série épigraphique qui commence à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, s'étend une période de cinq ou six siècles pour laquelle on n'avait jusqu'ici d'autre document que l'inscription dite de Chơ-dinh (2).

Cette inscription se compose de deux lignes gravées en gros caractères sur un rocher, au pied d'une colline de la province de Phu-yèn. Nous la reproduisons d'après Bergaigne (3).

### TEXTE

Namo devāya bhadreçvarasvānipādaprasādāt agnaye tvā jṣṭam karisyāmi  
dharma mahārājaçribhadravarmaṇo yāvaca candrādityau tāvat putrapautram  
mokṣyati pṛthiviprasādāt kārmmasiddhir astu.

### TRADUCTION

« Hommage au dieu ! Par la faveur des pieds du Seigneur Bhadreçvara, je te rendrai agréable à Agni. Tant que dureront le soleil et la lune, il sauvera les fils et les petits-fils du Grand Roi de la Loi Çri-Bhadravarman. Que par la faveur de la Terre le sacrifice réussisse ! »

(1) Cette inscription est gravée sur une énorme pierre brute, trouvée dans les rizières du village de Vo-can, à environ 4 kil. O. de Nha-trang, et rapportée depuis quelques années dans le jardin de la Résidence. Elle a été publiée par Bergaigne dans *I. S. C. C. (Inscriptions sanscrites de Campā et du Cambodge)*, n<sup>o</sup> xv (pp. 191-198). — Le nom même de *Campā* se rencontre pour la première fois au Cambodge dans l'inscription d'Ang Chumnik (668 A. D.) et en Annam, dans celle de Yang Tikuh (799 A. D.).

(2) Chơ-dinh est le nom du marché voisin ; en réalité le rocher se trouve sur le territoire du village de Nhan-thap, huyèn de Tuy-hoa. La colline portait deux temples en briques, dont un seul subsiste.

(3) *I. S. C. C.*, n<sup>o</sup> XXI (pp. 199-206). L'inscription principale est accompagnée d'un graffiti énigmatique ainsi conçu : *Çiro dāso baddhyat.*

accusatifs et des nominatifs caractérise suffisamment la syntaxe de l'auteur. Les graphies *prithirī* pour *pṛithirī* et *duṣkritaṃ* pour *duṣkr̥taṃ* semblent indiquer que *r* se prononçait, comme aujourd'hui dans certaines parties de l'Inde, avec un arrière-son *i*. On reconnaît çà et là des fragments de vers : mais aucune stance complète ne se laisse identifier.

L'inscription de Vo-can nous avait montré le royaume de Champa établi au III<sup>e</sup> siècle dans la vallée de Nhatrang ; celle de My-son nous le fait voir, deux siècles plus tard, en possession de la baie de Tourane. Nhatrang au Sud et Tourane au Nord sont les deux points qui délimitent, pour cette époque, sinon le Champa, tout au moins la connaissance que nous en avons. Il est possible qu'il se soit dès lors étendu au Sud sur la vallée de Phanrang et le Binh-thuân, au Nord sur le Quang-try et le Quang-binh, jusqu'à la Porte d'Annam : mais on ne saurait l'affirmer. Le fait que les trois inscriptions reproduites plus haut sont toutes trois au nom de Bhadravarman prouve en outre que le peuple Cham formait un Etat unitaire et non une série de petits royaumes indépendants. Telle est la double conclusion qui ressort de ces anciens documents de l'histoire du Champa.

le maintenez scrupuleusement, que le mérite vous en appartienne aussi. 3] Je déclare encore : Ceux qui, ici... paient des taxes au dieu 4] ne doivent pas être astreints aux travaux (?)... le service de la maison royale doit être accompli... [5. Et vous, notre guru, tout ce que les rois... il faut marcher sur leurs traces bienfaisantes... [6]... 7]... ayant des sanctuaires florissants, de nombreux joyaux (?)... 8 ... Cette production de mérite, qui ne se complait pas en elle-même (?)... 9 (Celui qui) maintiendra (cette donation), le mérite en sera pour lui; celui qui ne la maintiendra pas, puisse Bhadravarasvāmin le perdre, et il le perdra. Il connaît...

Bien que l'auteur de cette inscription parle de lui-même à la première personne et de Bhadravarman à la troisième, il semble résulter de la teneur générale de l'acte que ce sont là deux manières équivalentes de s'exprimer et que le donateur n'est autre que le mahārāja Bhadravarman : on ne peut conserver le moindre doute à cet égard si on rapproche les deux formules par lesquelles il énonce sa donation : *Bhadravarmanā... akṣayī nīrī dattū*, « par Bhadravarman a été donné un fonds perpétuel » ; et quelques lignes plus loin : *yan mayā dattaṃ mā vināṣyata*, « ne détruisez pas ce que j'ai donné ».

L'objet de l'acte est une libéralité à un temple de Śiva sous le nom de Bhadravarasvāmin : d'où il suit que le temple lui-même était une fondation du roi Bhadravarman : car c'est un usage constant de désigner le Śiva de chaque sanctuaire par le nom d'*Ivara* précédé de la première partie du nom du roi fondateur. Il est vrai que le temple pourrait avoir été fondé par un prédécesseur du roi, nommé, comme lui, Bhadravarman : mais les termes de la donation ne favorisent pas cette hypothèse. Le roi donne, sans limitation ni réserve d'aucune sorte, la terre située entre trois montagnes, c'est-à-dire tout le vallon où se trouvent aujourd'hui les ruines : s'il avait existé auparavant un sanctuaire en possession d'une partie de cette terre, il n'aurait pas négligé d'en faire mention.

On peut donc admettre que la stèle de My-sou est, en quelque sorte, la charte de fondation de ce grand sanctuaire qui, à en juger par le nombre et la beauté des édifices qui l'entouraient, dut jouir dans le Champa d'un prestige sans égal. Ce fait est important, bien qu'on ne puisse en inférer la date des édifices actuellement existants.

Au point de vue religieux, l'invocation du début confirme un fait déjà connu : la prépondérance du culte de Śiva-Ūmā, sans préjudice des hommages rendus aux deux autres membres de la Trimūrti. L'invocation aux cinq éléments est une particularité notable, de même que l'absence du préfixe honorifique *vrī* devant les noms divins et royaux.

Il est à peine besoin de faire remarquer la gaucherie du style et l'incorrection de la langue : dès le début, la construction de *namas* successivement avec des

prabhavati.... *devabalīkārakāh* [te-] [4] [sā]ñ karmma na kārayitavyaṃ  
 syād .ora..... ratrarataṃ vā rājakulakāryyam anuṣṭheyam.. [5] (a)tha  
 guro smākam rājān(o).. yat kiñcit... phalādhyeṣu pādeṣu paditavyam iti  
 [6] ..... (1) [7] *kucalūyatanāh* <sup>1</sup> *vahularatnaca*..... (2) [8]..... (3) *ayan*  
*na svarato* dharmabhava..... [9] ..... pālayati tasyaiṣa dharmma(h)<sup>1</sup> yo na  
 tu pālāti <sup>1</sup> (4) abhinācayatu <sup>1</sup> atha vinācayati [10].. tasya bhadreçvarasvāmi  
 jānāti (2)

TRADUCTION

A

[1 Succès ! Hommage à Maheçvara et à Umā... [2] à Brahmā et à Viṣṇu ! Hommage à la Terre, au Vent, à l'Espace, et [3] en cinquième lieu, au Feu ! Ayant rendu hommage, j'exprime ce vœu médité dans tous ses détails : puissent les actions des méchants [4] être évincées par les justes, qui en annulent une infinité ! (?) Et (6) à cause de notre dévotion aux pieds de Bhadreçvarasvāmin (7), par le mahārāja [5] Bhadravarman, qui connaît la voie de l'homme, de sa pleine science à été donné à Bhadreçvara un fonds perpétuel. [6] Le mont Sulaha au Sud, le Grand Mont à l'Ouest, le mont Kucaka au Nord (en forment) les limites. [7] La terre dans ce périmètre est donnée avec les habitants. Le (revenu des) confins de ce domaine qui, sur le sixième [8] est retenu par le seigneur pour un dixième, doit être donnée au dieu (8) ; et si ce qui vient d'être écrit, il ne le fait pas [9] pour le dieu, que le fruit des mérites acquis par lui depuis sa naissance, soit pour Bhadravarman. Si quelqu'un, par violence, prend [10] ou saccage (cette terre), que les habitants soient exempts de blâme, et que le péché soit sur lui. Au roi versé dans la connaissance des quatre Védas, [11] au fonctionnaire royal et aux habitants, je déclare : Par pitié pour moi, ne détruisez pas ce que j'ai donné.

B

[1 Si vous le détruisez, que le bien fait par vous d'existence en existence soit pour moi [2] et que le mal fait par moi soit pour vous. Si au contraire vous

(1) Environ 27 askṣaras.

(2) Environ 16 askṣaras.

(3) Environ 18 askṣaras.

(4) Corr. *pālayati*.

(5) Le texte paraît interrompu..

(6) Le *ca* n'est guère à sa place ici.


(7) Le mot *asmākam* (si le donateur est, comme je le crois, Bhadravarman lui-même) est bien singulier à côté de *mahārājena* ; faire d'*asmākam* le régime de *mahārājena* serait contraire à l'usage. Au reste le style de ce document est si maladroit qu'il n'y faut pas regarder de trop près.

(8) Il semble qu'il s'agisse ici d'un *landlord* voisin à qui le roi enjoint de faire abandon de sa part qu'il prélève sur le produit de l'impôt.

la partie inscrite a 1 m 10 de haut. Le corps des caractères a 3 centimètres de hauteur, en dehors des prolongements supérieurs et inférieurs. Les lettres sont gravées profondément et avec soin, mais la pierre, assez mal préparée d'ailleurs, est par endroits tellement fruste que l'écriture y est devenue indistincte ou même complètement illisible ; la seconde face a particulièrement souffert. L'usure des bords a rongé presque partout un ou deux caractères aux extrémités des lignes (1).

TEXTE

A

[1] s(i)ddham  namo maheçvara (2) umān ca pra..... [2] brahmāṇaṃ viṣṇum eva ca namo prithivī vāyur ākāçam apa(h) [3] jyotiç (3) ca pañcamam 1 namaskṛtvāham icchāmi sarvvaviçesair anudhyātam 1 duçkṛ[tkar] [4] m(m)a vyapohan[tu] sukṛto *nayutantud(ā)* (4) bhadreçvarasvāmipādānudhyā(ne)na e[āsm]āka[m] mahārā(jena) [5] bhadravarmmaṇā mānuṣyam adhvānaṃ jñā[tvā] bhadreçvarāya akṣayī nīvi dattā yathā[j]ñ[ānam] [6] sulahaparvvato dakṣiṇena mahāparvvataḥ paçcimena kuçakaparvvata uttarena ma[ryyādāḥ] [7] parimānābhyantarā/sakuṭumbijanā**bhūmi** (5) dattā 1 janapadamaryyādā(h) ṣaḍbhāge pi.. [8] svāminā daçabhāgenānugrhitā devasya dey(ā) it(i) tad eva yathābhilikhitam akurvva(to) [9] devasya janmaprabhṛti dharmmaprasavo yaḥ 1 tatphalaṃ bhadravarmmaṇaḥ 1 yadi kaçcid (ā)kramya hara(ti) [10] vināçayati vā 1 muktadoṣā (6) kuṭumbinaḥ 1 tasyoparī adharma (7) syāt 1 cāturvaidyaṃ rājā(naṃ) [11] rājamātraṃ vā saha kuṭumbibhiḥ 1 vijñāpayāmi mamānukampārthaṃ yan mayā dattaṃ mā vināçaya(ta)

B

[1] yadi vināçayatha 1 janmani janmani vo yat sukṛtaṃ tan mama syāt 1 [2] yac ca mama duçkṛtaṃ tad yuṣm(ā)kaṃ syāt 1 atha samyak paripālayatha tad yuṣmākam *eva* [3] dharmma (8) syād iti 1 bhūyo vijñāyāmi (9) 1 ya iha

(1) Le fac-simile reproduit l'estampage de la stèle ; nous l'avons en outre comparé avec une photographie directe de la pierre et avec la pierre elle-même.

(2) Il y avait peut-être un *m* ascrit à la suite de ce mot.

(3) Ce mot est peu distinct sur le fac-simile, mais il est à peu près sûr, d'après l'examen de la pierre.

(4) Bien que les lettres principales de cette ligne soient assez distinctes, le lecture en est problématique, spécialement celle du mot que je lis, faute de mieux, *nayutantudā* (= *niyutamudā*).

(5) Lire *bhūmir* ; mais ce doit être une faute du texte, car il n'y a pas trace du *d* redoublé.

(6) Il faudrait *doṣāḥ*, mais il n'y a pas, dans le texte, place pour un visarga.

(7) Corr. *adharmmaḥ* ; même observation.

(8) Même observation.

(9) Corr. *vijñāpayāmi*.

sont, comme ceux du rocher de Chơ-dinh, de grande dimension (6<sup>m</sup> à Chơ-dinh, 11<sup>m</sup> à Hon-cuc) et profondément gravés. Le texte, écrit sur deux lignes, est ainsi conçu :

TEXTE

[1] namo bhagavato mahādevāya bhadreçvarasvāminah [2] çirasā pranipatya.

TRADUCTION

Hommage à l'auguste Mahādeva Bhadreçvarasvāmin, la tête inclinée !

Nous avons donc ici, comme à Chơ-dinh, une invocation à Çiva sous le nom de Bhadreçvarasvāmin. Ces deux épigraphes — que sépare une distance de 325 kilomètres à vol d'oiseau — sont tellement semblables de fond et de forme qu'on peut les supposer gravées par ordre du même souverain.

On a remarqué dans le texte ci-dessus un solécisme : le datif *mahādevāya* entre deux génitifs ; l'inscription suivante va nous offrir d'autres exemples d'incorrection grammaticale.

II. — *Inscription de My-son*

Le village de My-son est situé dans la province de Quang-nam, canton de Mau-hoa-trung, huyèn de Duy-xuyèn, à environ 8 kil. S.-O. du rocher de Hon-cuc. A une heure de marche du village est un vallon d'un accès difficile, clos de toutes parts d'une ceinture de collines rocheuses et envahi par une brousse épaisse. Ce cirque solitaire recèle le plus magnifique ensemble de monuments qui nous soit resté de l'ancien Champa (1). Sur les deux rives d'un ruisseau qui le traverse du Sud au Nord se groupent plus de trente édifices ou édicules de briques, dont un habile et patient ciseau a délicatement sculpté les murs, les baies et les frontons. Les constructions principales étaient : dans le groupe Ouest, deux vastes salles rectangulaires servant sans doute de lieux de réunion ; dans le groupe Est, une haute et spacieuse tour, dont le sanctuaire ne contient plus aujourd'hui que le grand piédestal de pierre, qui portait autrefois la statue de la divinité du lieu, probablement Çiva.

C'est devant ce temple que nous avons exhumé une stèle renversée et enfouie en terre, peut-être à l'endroit même où elle fut érigée il y a quinze siècles. Ce vénérable monument de l'histoire ancienne de l'Indo-Chine est aujourd'hui conservé au musée de l'Ecole Française.

Cette stèle est une dalle épaisse, rectangulaire en bas et arrondie en haut, mesurant 2<sup>m</sup> de haut sur 1<sup>m</sup> de large ; elle est inscrite sur les deux faces :

---

(1) Voir *B. E. F. E.-O.* 1, 31 ; *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 16 février 1900. Le plan des ruines de My-son, dressé par M. de Lajonquière, se trouve dans notre *Inventaire sommaire des monuments chams* ; la stèle y est marquée sous le n° 116.

En dépit de quelques obscurités de détail, le sens général est clair : il s'agit d'un sacrifice offert à Çiva, sous le nom de Bhadracvarasvāmin, par le mahārāja Bhadravarman ou un de ses descendants.

Les caractères de l'écriture permettent une détermination chronologique assez précise. Ils sont analogues à ceux que présentent, dans l'Inde, les inscriptions des Pallavas, des Vākaṭakas, des Kadambas ; à Bornéo, celles de Koetei ; à Java, celles de Tjampea, Bekasih et Djamboe (1). L'inscription de Chor-dinh date donc approximativement de 400 A. D.

Nous allons faire connaître deux inscriptions inédites de la même époque.

Ni l'une ni l'autre n'est datée, mais l'écriture offre les mêmes caractères que celle de la précédente : les lettres sont très anguleuses ; les sommets de chaque signe sont surmontés d'un petit rectangle ; le virāma n'est pas encore usité, et la lettre sans voyelle, à la fin d'une proposition, a la forme d'un caractère plus petit *inscrit* à droite de la lettre précédente et au-dessous de la ligne (2) ; l'i n'est pas encore un cercle, mais une courbe ouverte ; l'o a une double forme, l'une de deux petits traits rectilignes tombant verticalement des extrémités du rectangle terminal, l'autre de deux courbes divergentes surmontant le même rectangle ; l'ā et l'e sont marqués par des traits courts ; l'r est une simple ligne verticale, etc. (3)

### 1. — *Inscription de Hon-cuc*

Cette inscription (4) est gravée sur un rocher appelé Hon-cuc, au bord du Song Thu-bong, sur le territoire du village de Chim-son, huyèn de Duy-xuyèn, province de Quang-nam, à environ 28 kil. S.-S.-O. de Tourane. Les caractères

(1) Voir les observations de Bergaigne, *I. S. C. C.*, pp. 203-205.

(2) Voir notre seconde inscription : A, 1, *siddham* ; 3, *puṅcamam, anudhyātam* ; 10, *syāt* ; B, 1, 2, *syāt*. Nous transcrivons cette forme spéciale de lettre par un caractère ordinaire suivi d'un *ardhadanḍa* 1 pour marquer l'arrêt du sens.

(3) Nous avons suivi l'usage établi par MM. Bergaigne et Barth (*I. S. C. C.*, p. 6-7) : « Les lettres et les signes tombés, mais de restitution facile, sont placés entre parenthèses ; les restitutions d'un caractère plus conjectural sont mises entre crochets. De même dans la traduction, ce qui est de conjecture pure est entre crochets ; les parenthèses désignent les mots qui ont dû être ajoutés au texte comme remarques, ou pour satisfaire aux exigences de la construction française. » A ces conventions nous croyons utile d'ajouter les suivantes : 1° Les groupes lisibles, mais dont l'usure de la pierre a pu altérer la forme en leur ôtant certains traits essentiels, dont par conséquent la lecture est conjecturale, sans être à proprement parler, une restitution, seront transcrits en italique ; 2° la pause marquée, dans le texte, par l'espacement des mots ou la forme particulière de la consonne finale (cf. la note précédente) sera notée, dans la transcription, par un *ardhadanḍa* 1 ; 3° les *aḥṣaras* illisibles sont remplacés par autant de points que la transcription aurait exigé de lettres ; lorsque l'étendue des lacunes rend cette convention inapplicable, le nombre probable des syllabes manquantes est indiqué en note.

(4) Le fac-simile en a été fait d'après l'estampage pris par M. Camille Paris et déposé à la Société Asiatique.